

Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Jarret
Séance du Conseil Municipal du 03 septembre 2020

Procès-Verbal, séance du 03 septembre 2020

Date de la convocation : 29 août 2020
 Date d'affichage de la convocation : 31 août 2020
 Lieu et horaire de la séance : Salle du Conseil Mairie à 19h00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**
 Nombre de conseillers présents : **11**
 Nombre de conseillers votants : **11**

Maire : **M. Ange Mur**
 Secrétaire de séance : **M. Francis Dias, sauf pour délibération 033, M. Matthias ALCANTARA**

Etaient présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick, OTT Jeremy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Excusés : Néant.

Ordre du Jour :

A°) DELIBERATIONS :

-1 : Modification de délégation au SIMAJE.	2020-DE-030
-2 : Autorisation à encaissement chèques.	2020-DE-031
-3 : Renouvellement mise à disposition ADMR (locaux et agents.).	2020-DE-032
-4 : Rectification tarif cession parcelles particulier sur Lotissement	2020-DE-033

B°) QUESTIONS -INFORMATIONS DIVERSES- INVITATIONS.

-B1- Avancée des travaux et compte rendu des commissions.

-B2- Infos diverses-futurs projets.

-B3- Divers.

.....

N°01- Modification de délégation au SIMAJE, délibération n°30.

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL Municipal qu'il est actuellement le délégué titulaire de la Commune auprès du Syndicat SIMAJE et Monsieur MILAN Stéphane le suppléant. Monsieur le Maire explique au Conseil ses difficultés à pouvoir correctement honorer les diverses rencontres du SIMAJE. Il demande soit à passer suppléant, soit à être retiré de cette délégation.

Le Conseil Municipal après débat accepte à l'unanimité le glissement volontaire de Monsieur MILAN Stéphane au poste de titulaire et de Monsieur le Maire à celui de suppléant, et mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

Le tableau des délégations aux structures intercommunales est réécrit pour le SIMAJE comme suit :

Nom du Syndicat	Délégué Titulaire		Délégué Suppléant	
	Nb	Nom-Prénom	Nb	Nom-Prénom
SIMAJE	1	MILAN Stéphane	1	MUR Ange

N°02- Autorisation à encaissement chèques, délibération n°31 :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal sur divers points :

-1°) Lors de l'élagage par l'entreprise SANGUINET de la haie de la propriété privé DESCUNS, un grand panneau sur pied vitré abritant la carte de l'ensemble de la Commune à été totalement plié et détruit.

La Commune à fait parvenir les caractéristiques d'une vitrine sur pied (pris sur catalogue) afin de la commander et pouvoir la replacer sur un autre lieu plus adéquat. Monsieur SANGUINET aux vues du prix **597€** à réglé directement par chèque (la caution de son assurance étant de 500€) afin d'être plus réactif pour la commune.

-2°) Lors d'un violent orage le toit de la salle des fêtes avait souffert laissant rentrer la pluie à l'intérieur de la salle qui se trouve en pleine réfection énergétique. C'est trouvé endommagé l'isolation d'une partie de la salle et les dalles. Une demande à de suite été formulé auprès de notre assurance qui après passage de l'expert nous à fait parvenir un chèque de **1204.40€** (974.40 isolations ; 230.00 toit), montant correspondant au devis de réparation des dégâts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'encaissement de ces deux chèques, et mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

N°03 Renouvellement mise à disposition ADMR, délibération n°32.

Après un bref exposé :

- sur la DSP (délégation de service public établie en date du 11 juillet 2012) auprès de l'ADMR, délégation qui prend fin en juillet 2022.

-sur la convention entre la Commune et l'ADMR (Réactualisée le 02 octobre 2013, le 15 juin 2016 et le 18 juillet 2019), établissant les conditions de mise à disposition des agents communaux et des locaux (bâtiment crèche, aire de jeux extérieure, espace Abéliou).

Il est indiqué que cinq mois après sa création la crèche a toujours eu un taux de fréquentation moyen entre 72 et 78%, qu'elle effectue régulièrement des actions avec d'autres partenaires (RAM, intervenants extérieurs, fêtes...).

Il est reconnu que cette structure est un plus pour le village et le territoire, c'est une aide indéniable pour les familles. Il convient de poursuivre l'aide pour toujours bien fonctionner et être toujours aussi attractive, avec l'aide des moyens possibles de la Commune.

Afin que tout cela puisse se vivre, la Commune continue à mettre à disposition ses 2 agents communaux (le COVID19 ayant entraîné l'interruption des activités sur une période de 9 semaines, cela nous a permis de réellement pointer le temps d'intervention des agents communaux sur la période allant de septembre 2019 à fin août 2020 soit un an) à raison de :

-Sur période d'Hiver allant d'Octobre inclus à fin Mars (soit 26 semaines moins 2 semaines COVID en Mars= 24 semaines), 1/2H /semaine : 24semainesX1/2 HeureX15.28 Taux horaire =

183.36€

-Sur période été allant d'Avril inclus à fin Septembre (soit 26 semaines moins 7 semaines COVID = 19 semaines) 2H1/2/semaine : 19 X 2.5 X 15.28 =

725.80€

-Un forfait de sensiblement 40H à la demande (refaire peintures intérieures, chappe cabane rangement+ divers...et cela sur les vacances de la crèche) : 40 X 15.28 =

611.20€.

-Entretien espace vert extérieur, aire de jeux (SARL GE-VERT-Environnement), un forfait de : **2500€.**

Pour les loyers vue la conjoncture il est demandé de ne pas les augmenter et d'en continuer l'exonération totale pour un montant de :

- Bâtiment micro-crèche : **6000€/an.**
- Bâtiment annexe (Abéliou) : **1620€/an.**

Soit un total de dépenses de **11640.36€** totalement assumées en non recette par la Commune.

La Commune assume aussi le reste à charge (dotation d'équilibre du budget de la crèche) arrêté à **30000€** max.

A la fin de cet exposé, Messieurs Francis DIAS et Ange MUR membres de l'ADMR quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal après débat accepte à l'unanimité des membres présents :

- la non augmentation des loyers.
- l'exonération de ces derniers.
- la mise à disposition gratuite des employés communaux et de la SARL GE-VERT.

Le versement du reste à charge reste tributaire du versement du CEJ (contrat enfance jeunesse) versé tous les ans par la CAF.

Le Conseil, mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

N°04 Rectification tarif cession parcelles, délibération n°33.

Monsieur le Maire informe le CONSEIL Municipal qu'une erreur de tarif s'est glissée sur une des parcelles cédées à la famille ESQUIROL, et qu'il convient de modifier cela afin que le Notaire puisse procéder à l'écriture des actes. Il convient d'acter les points suivants :

-La commune cède aux familles ESQUIROL et ANEROT en indivision au prix de 0.80€ le m² la parcelle n°708 (ex n°586) d'une contenance cadastrale de 5a76. **Cela reste à l'identique de l'ancienne délibération.**

-La commune cède à Monsieur et Madame ESQUIROL au prix de 0.80€ le m² la parcelle n°709 (ex n°586 [partie]) d'une contenance cadastrale de 1a23. **Cela reste à l'identique de l'ancienne délibération.**

-La Commune cède à Monsieur et Madame ESQUIROL sur la partie lotissement au prix de 35€TTC la bande de terrain n°A585 d'une contenance de 1a69. **Modification par rapport à l'ancienne délibération, le prix à appliquer est de 35€ TTC et non 35€HT.**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après débat valide à l'unanimité cette modification de tarif, et mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

B°) Questions et informations diverses :

Maintenant tous les syndicats et commissions intersyndicales ont constitué leurs bureaux et sont donc opérationnels. La Commune siège comme prévue à l'Agglo et occupe des postes au :

-PLVG (Pays de Lourdes et Vallée des Gaves), le service de l'eau et de l'assainissement, le SYMAT le SDE65.

Les travaux de la salle des fêtes devraient être achevés d'ici fin septembre. Les employés communaux aidés par des Conseillers ont pris à leur charge la confection des chappes recevant les pompes à chaleur, la chappe du nouveau local sanitaire et les murs de ce dernier.

Au niveau animation, à souligner la continuité du marché rural tous les premiers dimanches de chaque mois en matinée, petit à petit il fidélise son public et en gagne de nouveau.

A noter aussi le début de la réactualisation du site internet de la commune. Pour y accéder il faut taper : « commune de Jarret ou mairie jarret ». Il sera petit à petit remis à jour et ainsi on pourra suivre beaucoup mieux ce qui se passe dans la Commune.

A noter la panne d'approvisionnement en eau sur le hameau d'AYNE. Bonne réactivité de la SAUR qui prévenue en soirée était à pied d'œuvre dès le lendemain pour inspecter la source et l'ensemble des

canalisations afin de repérer la fuite. Il a été distribué dans chaque maison des pacs d'eau pour palier à ce manque et permettre aux gens d'avoir de l'eau pour boire. La raison de cette panne, c'est le remplissage d'une piscine en continuité au lieu de le faire par tranches horaires afin de laisser à la source le temps de maintenir un niveau d'eau suffisant pour l'usage domestique (bain, cuisine...), les fautifs n'avaient pas fait attention à cela, ils se sont excusés.

Le COVID entraine dans son sillage l'annulation de toutes les fêtes, heureusement que la messe a lieu car cela maintient un minimum de rencontre et de sociabilisation, hélas les nouvelles ne sont guère rassurante et il est à craindre que cela se poursuive encore un certain temps.

REGISTRE DES DELIBERATIONS :

Procès-verbal, séance du jeudi 03 septembre 2020 à 19H00 à la Mairie.

-Nombre de conseillers municipaux en exercice :	11
-Nombre de conseillers présents :	11
-Nombre de conseillers absents ayant donné procuration	0

Liste des points ayant été soumis au vote de l'assemblée, délibérations :

-1 : Modification de délégation au SIMAJE.	2020-DE-030
-2 : Autorisation à encaissement chèques.	2020-DE-031
-3 : Renouvellement mise à disposition ADMR (locaux et agents.).	2020-DE-032
-4 : Rectification tarif cession parcelles particulier sur Lotissement	2020-DE-033

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du N°2020-DE-030 à 2020-DE-033

NOM Prénom	Fonction	Signature
MUR Ange	Maire	
ALCANTARA Matthias	1 ^{er} Adjoint	
CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole	2 ^{ième} Adjoint	
ANEROT Philippe	3 ^{ième} Adjoint	
DIAS Francis	Conseiller	
CARRERE Raymond	Conseiller	
OTT Jérémy	Conseiller	
JOANNY Laurent	Conseiller	
PETERLE Yannick	Conseiller	
RODRIGUES AFONSO Manuel	Conseiller	
MILAN Stéphane	Conseiller	